



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficits publics

Question écrite n° 23501

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la situation des finances publiques de la France. La Cour des comptes recommande à l'État un effort de 38 milliards d'euros en 2013, soit 2 points de PIB. Le Gouvernement a récemment annoncé qu'il ne tiendrait pas l'objectif de ramener en 2013 le déficit public à 3 % du PIB. Le président de la Cour des comptes a insisté sur la « nécessité de faire porter l'intégralité de l'effort de redressement jusqu'au retour à l'équilibre sur la seule maîtrise des dépenses ». Elle demande quelles politiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de ramener le déficit public à l'équilibre.

Texte de la réponse

L'objectif du Gouvernement est de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel à moyen terme. La trajectoire des finances publiques poursuivie sera le résultat de la poursuite des économies en dépense permises par les règles de la loi de programmation des finances publiques, de la montée en charge de la modernisation de l'action publique ainsi que des missions lancées concernant les aides à la famille et les régimes de retraites afin d'améliorer l'efficience, l'équilibre financier et donc la pérennité du modèle de protection sociale français. Sur l'ensemble de la période, la stratégie du Gouvernement repose d'abord sur un effort important de maîtrise de la dépense publique et des mesures fiscales ciblées. Après avoir fait porter majoritairement l'effort sur les hausses de recettes en 2012 et 2013, le Gouvernement privilégiera l'ajustement sur les économies de dépenses publiques - en veillant à adopter des choix guidés par la recherche de l'efficacité de la dépense publique - à compter de 2014. En 2014, l'effort portera à hauteur de 70 % sur les dépenses. Cette stratégie est valide dans un contexte conjoncturel dégradé ; en outre, les études les plus récentes et les plus approfondies sur l'impact des consolidations budgétaires sur la croissance montrent, qu'à court terme, les hausses de recettes sont moins coûteuses pour l'activité et l'emploi tandis qu'à moyen terme, les ajustements les plus durables et les plus favorables à la croissance sont ceux qui reposent sur une maîtrise de la dépense publique et sur les gains d'efficacité de la gestion publique. L'effort sur les dépenses sera maintenu jusqu'en 2017, permettant un recul progressif de la part de la dépense publique dans le PIB : son évolution en volume (hors éléments particuliers de comptabilisation) sera limitée à 0,5 % en moyenne sur la période 2013-2017, nettement inférieure à sa tendance historique d'un peu plus de 2 %. Cet effort est partagé entre l'ensemble des administrations publiques. Le Gouvernement a lancé un exercice ambitieux de modernisation de l'action publique (MAP) dont l'objectif est d'évaluer d'ici 2017 l'intégralité des politiques publiques menées par les différentes administrations publiques, en associant étroitement les usagers, les agents et les acteurs de ces politiques, ce qui favorisera l'appropriation et le succès de la démarche et concourra à une évolution maîtrisée de la dépense publique. Ainsi, les dépenses de l'État hors dette et pensions baisseront de 1,5 Md€ en 2014, les priorités du Gouvernement en faveur de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté étant financées par redéploiements. Les administrations de sécurité sociale participeront également à l'effort de redressement des comptes publics. Conformément au calendrier arrêté lors de la grande conférence sociale de juillet 2012, une commission pour l'avenir des retraites, présidée par Mme Yannick Moreau, a été chargée de faire dès juin, des

propositions visant à assurer l'équilibre à moyen et long termes des régimes de retraites. Une concertation s'est ouverte sur ces pistes en vue d'une réforme présentée dans l'année 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23501

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3688

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8716